

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continus,
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne	BUREAU ET RÉDACTION	Paris
ot	Librairie E. LEMARIÉ	et
départements limitrophes	A DAMMARTIN-EN-GOËLE	les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

ECHOS DE LA SEMAINE

20 Mai. — Le colonel de Rozières, de la garnison d'Avignon, est victime d'une chute de cheval, au retour d'une manœuvre, en voulant porter secours à son collègue le colonel Joly.

— Arrivée à Santagio de Cuba, de l'escadre espagnol.

21 Mai. — Un violent incendie détruit quai de Jemmapes, à Paris, de vastes ateliers de passementerie. Les pertes purement matérielles sont considérables.

22 Mai. — Le deuxième tour de scrutin des élections législatives, portant sur 180 ballotages, donne avec le scrutin du 8 Mai dernier, les résultats suivants :

Républicains	254
Radicaux.....	104
Radicaux social.....	74
Socialistes	57
Ralliés.....	38
Réactionnaires.....	44
Nationalistes	10

23 Mai. — Première audience devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise, du procès Zola, qui est suspendu, à la demande de la défense, à la suite du rejet des conclusions déposées par M. Labori, avocat des prévenus.

— Début, devant la Cour d'assises de la Seine, des débats de l'affaire Carrara, l'assassin de l'infortuné garçon de recettes Lamare.

— Un violent incendie détruit une

fabrique de produits pharmaceutiques rue de Vanves à Paris. On a à déplorer la mort d'un employé de la fabrique. Deux autres employés, un pompier et un soldat sont blessés.

24 Mai. — L'Académie Française procède en séance à l'attribution des prix du concours Monthyon, pour la publication d'ouvrages utiles aux mœurs.

— La Cour d'assises de la Seine rend un verdict affirmatif concernant le crime de Carrara. L'assassin est condamné à la peine de mort. Sa femme bénéficiant des circonstances atténuantes est condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

25 Mai. — Importante réunion du conseil des ministres sous la présidence de M. Félix Faure, au sujet de la situation politique créée par les élections générales.

26 Mai. — L'Académie Française, appelée à élire deux membres en remplacement d'Henri Meilhac et du duc d'Aumale, désigne M. Henry Becque et M. Guillaume, directeur de l'Académie de France, à Rome.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Procès-verbal a été dressé contre le nommé Méret manouvrier à Longperrier, pour avoir, lundi matin, dans la grande rue de Dammartin, renversé à

terre le jeune Dautan, manouvrier en cette localité, et l'avoir gratifié de plusieurs gifles, sous prétexte qu'il aurait à cause de lui été rossé la veille au soir.

(Écho de la Brie)

MONTGÉ

C'est le résultat des élections. Devant l'établissement Hémet, Ferry et Ménil tous deux manouvriers, et se proclamant l'un et l'autre vendus à un candidat différent, se sont colletés et giflés dimanche soir vers 6 heures et 1/2. Procès-verbal a été dressé sur la plainte de Ferry.

OISSERY

Dimanche soir, Lesage, manouvrier à Oissery, était ivre et occasionnait du scandale dans la rue, en se battant avec le nommé Plumard, manouvrier également au même endroit. Le garde-champêtre voulut s'interposer et ne put réussir à séparer les combattants.

Survint M. Haran, maire, qui, de son jardin, avait entendu la dispute. Il voulut mettre l'ordre et n'y put parvenir. Il fut par Lesage traité de *sainéant* et *co. hon* et reçut deux coups de poing dans la poitrine. On entreprit de conduire l'ivrogne au violon, mais il se rebella. Force enfin demeura à l'autorité et procès-verbal fut dressé contre Lesage, qui est très méchant, paraît-il.

(Écho de la Brie)

SAINT-SOUPPLETS

Huit lapins estimés 45 francs ont été soustraits à M. Lebrun, cultivateur. L'auteur de ce vol est inconnu.

VINANTES

Un belge, nommé Dahenc, ouvrier agricole à Vinantes, a été volé par un inconnu d'un paletot et d'un chapeau estimés par lui 13 fr. 50. Ces effets ont été pris dans une écurie où il couchait.

THIEUX

Le 19 Mai dernier à 2 heures, a eu lieu en l'église de Thieux la cérémonie religieuse d'inauguration de la nouvelle subdivision de sapeurs-pompiers qui ont fait bénir solennellement leur pompe et leur drapeau.

Le digne pasteur de leur paroisse, M. l'abbé Sarrat, a prononcé à cette occasion une touchante et très patriotique allocution.

M. Berger, lieutenant de la compagnie de Dammartin, M. Boulanger, sous-lieutenant de la subdivision de Saint-Mard, M. Dubois, sergent-major de celle de Villeneuve, qui étaient venus en cette circonstance assister leurs nouveaux confrères et guider leurs premiers pas, ont fraternisé cordialement avec eux pendant le reste de cette excellente journée.

Sans douter nullement de la bravoure des pompiers de Thieux, nous souhaitons qu'ils tardent le plus possible à recevoir le baptême du feu.

OTHIS

Le succès éclatant obtenu par M. G. Menier, à Othis, a provoqué chez les habitants une manifestation spontanée. Toute la population (les ouvriers avaient congé) s'est dirigée, au son de la musique vers la salle Bourdon, à Beaumarchais. Le nom du nouveau député a été acclamé pendant que la Champagne coulait à flots. Un bal très animé a terminé cette belle soirée.

Belle et bonne fête à renouveler dans 4 ans.

MOUSSY-LE-VIEUX

On nous écrit de cette commune:

Monsieur le Directeur

Il n'est pas banal, de voir les représentants de la Loi mis en contact avec celle dernière, surtout lorsque

ceux-ci se font remarquer par le zèle excessif qu'ils déploient dans l'exercice de leurs délicates fonctions.

C'est pourtant le cas qui s'est présenté dimanche soir à Moussy-le-Vieux, où le brigadier de gendarmerie de Dammartin s'est vu appréhender comme un simple récidiviste et déclarer procès-verbal par le garde-champêtre de la commune.

Déjà, à diverses reprises, M. Duchesne, maire de Moussy-le-Vieux, avait fait recommander aux gendarmes de Dammartin de ne pas passer à cheval dans le petit sentier qui conduit de la croix de Moussy-le-Vieux au chemin de Longperrier, attendu que ce sentier qui n'existe que par une pure tolérance traverse une pièce de blé que les piétons n'endommagent que trop.

Cette recommandation demeurant lettre morte, c'est à regret que l'honorable magistrat s'est décidé à sévir contre le brigadier de gendarmerie qui s'est vu déclarer procès-verbal.

Il est assez probable que l'affaire n'aura pas de suites graves et que le représentant de la force armée s'en tirera à meilleur compte que les simples charretiers qu'il surprend sur leurs chevaux, au retour du travail.

Veuillez agréer etc...

X...

ERMENONVILLE

Les travaux de restauration ou pour mieux dire de réfection du tombeau de J. J. Rousseau dans l'Île des Peupliers se poursuivent activement, et les sculptures déjà fort avancées, pourront être terminées dans les premiers jours du mois de Juin.

On croit généralement qu'à l'occasion de l'inauguration de ce monument commémoratif, le prince Radziwill

réunira les membres du comité Rousseauiste qui ont exploré le tombeau d'Ermenonville et celui du Panthéon lors de la recherche des cendres de l'auteur du *Contrat social*.

Cette cérémonie ne saurait manquer d'attirer un grand nombre de visiteurs.

MONTHYON

Six jours de prison viennent d'être infligés au nommé Chapelle Jean-Pierre, manouvrier, qui a trouvé plus économique de prendre des légumes dans un champ que de les acheter.

Le pauvre diable bénéficie de la loi de sursis.

MESNIL-AMELOT

Dimanche dernier, les nommés Paul Mallet, et Caron Jules, se sont introduits dans le logement de la nommée Sophie Dubois et ont pris en sa présence, dans un tiroir, la somme de quatre francs qu'ils se sont partagés.

Ce larcin leur a valu 20 jours de prison avec application de la loi Bérenger,

JULLY

Dix heures et demie !... Un gai soleil rayonne au ciel bleu. Drapeaux tricolores, oriflammes or et argent, peuplant l'espace, se balancent gracieusement aux souffles printaniers ; tambours et clairons battent et sonnent aux champs, et, entre deux haies de jeunes élèves présentant les armes, les équipages s'arrêtent devant l'escalier de la cour d'honneur.

De nombreux représentants des diverses Académies de l'Institut de France en descendent derrière l'illustre Cardinal Perraud, et vont se mêler aux notabilités accourues des environs, et aux élèves rangés sur les vertes pelouses.

L'épée au côté, un membre de l'Académie Juliacienne souhaite la bienvenue à l'éminent prince de l'Eglise et le remercie de l'honneur qu'il fait au Col-



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice

CB

SHAS



0 00000 110242

ège en venant présider la fête de famille que Juilly offre en ce jour au R. P. Thédénat, le nouvel élu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Après une courte et aimable réplique du vénéré prélat, on se disperse sous les séculaires ombrages, en attendant l'heure du banquet préparé dans la salle des bustes.

A la fin du déjeuner, dont le menu délicat fait honneur au Chef-Cuisinier du Collège, le R. P. Olivier, supérieur, en quelques mots d'une éloquence émue remercie le Cardinal Perraud, les représentants des diverses académies et les amis du Collège de l'honneur qu'ils font au nouvel élu et à la maison de Juilly, en rehaussant de leur présence cette fête de famille, et termine par l'éloge très applaudi du R. P. Thédénat, son prédecesseur.

M. de Villefosse se lève ensuite, et, au nom de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, félicite son nouveau confrère. M. le Comte de Marsy, au nom de la Société d'Archéologie de France dont il est président, offre une médaille au savant oratorien, son collaborateur. Puis c'est le vénérable curé de Saint-Paul-Saint-Louis qui salue la gloire de son jeune ami.

Le R. P. Thédénat très ému, et avec beaucoup de cœur, remercie tout le monde en termes d'une modestie qui n'a d'égale que la sienne.

A son tour le Cardinal Perraud, dans un langage élevé, résume et rehausse tous ces éloges de son éloquente parole d'académicien et de Prince de l'Eglise. Au-dessus de l'honneur fait à l'Oratoire en la personne du R. P. Thédénat, il montre l'élite intellectuelle de la nation rendant hommage à l'Eglise catholique et à la grande figure de Léon XIII qui la gouverne avec une si profonde compréhension du temps présent, et en particulier des intérêts de la France.

Enfin, M. Mony récite une charmante pièce de vers où il chante les louanges

du héros de la fête. Puis, en attendant l'heure du salut que doit présider son Eminence, les Invités reprennent le Chemin du Parc.

Remarqué au passage : MM. le Vicomte de Vogüé, de l'Académie Française ; de Lapparent, de l'Académie des Sciences ; Nourisson et Lefèvre-Pontalis, de l'Académie des Sciences Morales Guillaume, de l'Académie des Beaux-Arts ; Cagnat de Barthélemy, de Villefosse, Schilumberger et Saglio, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Parmi les représentants du monde savant : MM. le Comte de Marsy, président de la Société d'Archéologie de France ; Fabre, professeur à l'École normale supérieure ; Goyau, Chatelain, Noël Valais, France, Frau, Rébelliau, Thellier, etc.

Le Clergé était représenté par MM. les Curés de Saint-Paul-Saint-Louis, et de la Madeleine, le Directeur de Saint-Sulpice, le Supérieur de l'École des Carmes, etc.

A citer encore parmi les amis du Collège : MM. L. Calla, ancien député ; Hamel, Mony, César Caire, général Descharmes, Mainfroy, Barre, Haquin, Dupille, etc.

A 4 heures, au milieu des fanfares des clairons, les équipages, escortés par les élèves-cavaliers du collège, reconduisaient les invités à la gare de Dammartin, tandis que les élèves rentraient dans leurs quartier respectifs, emportant de cette fête, comme tout le monde un inoubliable souvenir.

VILLE DE DAMMARTIN ÉTAT CIVIL du 12 Avril au 15 Mai

Naissances

12 Avril. — Ménager Lucienne-Alexandrine, fille de Eugène, manouvrier, et de Marie-Lucie Boulanger, couturière.

28 Avril. — Lefèvre Jules-Désiré, fils de Emile-Désiré, charretier, et de Hermance-Marie Gouffé, journalière.

14 Mai. — Pasquier Paul-Charles-François, fils de Georges-Charles, jardinier, et de Marie-Antoinette François, sans profession.

Mariages

16 Avril. — Entre Louis-Henry Boy, âgé de 25 ans, maçon, domicilié au Raincy, et Emélie-Augustine Lalle, âgée de 22 ans, domestique domiciliée à Dammartin.

30 Avril. — Entre Alphonse-Désiré Breton, âgé de 38 ans, tonnelier, domicilié à Pantin, et Alphonsine-Augustine Héruvaux, âgée de 34 ans, couturière, domiciliée à Dammartin.

7 Mai. — Entre Henri-Ernest Leclère âgé de 30 ans, carrier, domicilié à Vaujours, et Angèle-Armandine Houpot âgée de 27 ans, domestique, domiciliée à Dammartin.

Décès

13 Avril. — Marie-Sophie Launé, femme Trolart, 72 ans, sans profession.

5 Mai. — Appoline-Elisabeth Drude Vve Barthomeuf, 78 ans, sans profession.

8 Mai. — Louise-Virginie Pilardeau Vve Prévost, 77 ans, sans profession.

9 Mai. — Charles-Julien Revillion, 37 ans, tailleur de pierres.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES du 22 Mai 1898,

Résultats

1^{re} Circonscription de MEAUX

Inscrits 15.178

Volants 13.169

MM. MENIER, rép. prog. 6.635 voix

DERVELOY, rad. soc. 6.406

CANTON de DAMMARTIN

Inscrits 2.740

Volants 2.376

MM. Menier 1.339 voix

Derveloy 1.031

CANTON de CLAYE

Inscrits 3.180

Volants 2.750

MM. Menier 1.011 voix

Derveloy 1.729

CANTON de LAGNY

Inscrits 6.210

Volants 5.337

MM. Menier 3.002 voix

Derveloy 2.299

CANTON de GRECY

Inscrits 3.049

Volants 2.646

MM. Menier 1.283 voix

Derveloy 1.347

M. MENIER est ÉLU

2^e Circonscription de Meaux

Inscrits 12.382

Volants 10.048

MM. CHAUVIN rép. rad. soc. 5.264 voix

DROZ répub. prog. 4.721

CANTON de MEAUX

Inscrits 5.112

Volants 4.142

MM. Chauvin, 2.036 voix

Droz, 2.074

CANTON de LA FERTÉ-s/-JOUARRE.

Inscrits 4.153

Volants 3.375

MM. Chauvin, 1.760 voix

Droz, 1.604

CANTON de LIZY

Inscrits 3.117

Volants 2.531

MM. Chauvin, 1.468 voix

Droz, 1.043

M. CHAUVIN est ÉLU

Ce n'est pas sans motif qu'on a dit que les bonnes causes se défendent d'elles-mêmes, et comme preuve nous dirons qu'à part quelques rares communes qui ont persisté à fermer l'oreille à la voix de la raison, la grande majorité du canton de Dammartin,

fidèle à ses vieilles traditions d'ordre et de travail, s'est distinguée dimanche dernier, en faisant jaillir des urnes le nom de M. Gaston Menier.

Rendons d'abord cette justice à la *Croix de Seine-et-Marne*, qu'après être revenue loyalement d'une première erreur elle a vivement engagé ses amis à accorder leurs suffrages au candidat progressiste ; malheureusement Longperrier n'a pas voulu se déjuger et, fatalement, les électeurs de cette commune ont reporté leurs voix sur le candidat radical, en faveur duquel s'était désisté le docteur Demars, Saint-Souplets, Thieux et Forfry ont agi de la même façon.

Par contre, Juilly a fait un effort héroïque et a donné à M. Menier une majorité respectable, alors qu'au premier tour de scrutin son concurrent l'emportait sur lui de 22 voix. Le Mesnil-Amelot a suivi cet exemple et mérite des félicitations.

Honneur à la commune de Gesvres-le-Chapitre qui ne s'est laissé ébranler par aucune influence, et qui au scrutin de ballottage aussi bien que le 8 Mai, a accordé tous ses suffrages. — Dix-huit — au candidat progressiste.

Quinze communes sur vingt-trois ont fourni à M. Gaston Menier un excédent de 308 voix qui ont contribué à lui assurer la majorité dans l'ensemble de la circonscription, composée de quatre cantons, dont l'un, le canton de Claye, qui a donné à M. Derveley un excédent d'environ 700 voix que M. Gaston Menier a regagnées dans le canton de Lagny ; restaient les cantons de Crécy et de Dammartin dont le premier fut en perte de 64 voix qui ont été reconquises, et au delà, dans le canton de Dammartin.

Les quinze communes de notre canton qui ont le mieux manifesté leur adhésion à la politique modérée de M. Menier, viennent dans l'ordre suivant : Gesvres-le-Chapitre, Dammartin, Othis, Rouvres, Oissery, Marchémoret, Moussy-le-Neuf, Villeneuve, Forfry, Mauregard, Monthyon, Juilly, Le Mesnil-Amelot, Cuisy et Longperrier.

La nouvelle du succès remporté par M. Gaston Menier a provoqué dimanche soir, à Dammartin, un enthousiasme indescriptible, tel que de mémoire d'homme on n'en a jamais vu en pareille circonstance.

La foule, divisée en plusieurs groupes a parcouru les rues en acclamant le nom de l'élu et en chantant la Marseillaise et divers autres chants patriotiques, sous la direction de quelques musiciens de la fanfare, dont les concerts ambulants se sont prolongés jusqu'à Minuit.

A part quelques rixes sans gravité qui se sont produites en quelques endroits entre Menieristes et Derveleyistes militants, la soirée du dimanche et la journée du lendemain se sont passées dans la joie que peut procurer à des gens bien pensants, la satisfaction du devoir accompli.

Il est regrettable que notre confrère *l'Indépendant*, très répandu dans notre région et qui se pique de l'honneur d'être l'interprète des opinions et l'écho des aspirations du canton de Dammartin n'ait pas d'autre conclusion à donner à l'élection de dimanche que d'inviter les électeurs à signaler à M. Chauvin, député radical de la deuxième circonscription de Meaux, les faits de corruption qu'ils auraient à lui signaler au sujet de l'élection Menier. C'est montrer, il nous

semble, en cette circonstance, trop d'esprit de parti et de défiance à l'égard du suffrage universel.

M. Gaston Menier a adressé aux électeurs la circulaire suivante :

Noisiel, le 23 Mai 1898.

Mes Chers Concitoyens

Vous avez donné hier un admirable exemple de discipline républicaine en confirmant la victoire du 8 Mai.

Vous avez fait justice une fois de plus des injures, des mensonges, des infamies répandus par des adversaires sans scrupules.

Leurs menaces, leurs procédés d'intimidation, les manœuvres de la dernière heure ; la pression exercée par de soi-disants républicains, les Montaut, les Balandreau, les Delbet, qui m'ont combattu comme un des pires adversaires de la République, n'ont pu vous ébranler.

Confiants dans mes convictions républicaines, dans ma sollicitude pour les travailleurs, vous avez fait triompher ma candidature,

Merci aux électeurs de la première circonscription de Meaux, merci encore à la population laborieuse de la région de Noisiel, merci à mes amis des Comités républicains progressistes merci du fond du cœur pour le concours dévoué, loyal et désintéressé qu'ils m'ont apporté.

Mes Chers Concitoyens

Comme je vous l'ai dit, vous pouvez compter sur moi pour travailler au développement et à la grandeur de la République démocratique.

Vive la République !

Gaston MENIER

Conseiller Général de Lagny,
DÉPUTÉ DE SEINE-ET-MARNE

Le Chemin de fer de Dammartin ET LES ÉLECTIONS

Sous la rubrique *Saint-Mard, l'Indépendant* publie la lettre suivante :

Saint-Mard, le 18 Mai.

Mon cher monsieur *l'Indépendant*,

Voulez-vous permettre à quelques habitants de Saint-Mard de protester hautement dans votre journal contre les allégations d'un monsieur qui n'est pas du pays, et n'a même pas pu être nommé conseiller municipal dans sa commune !

Ce monsieur, nous appelle dans la *Petite Gazette*, des *inconscients* ou des *insoucians* parce que nous avons voté pour M. Derveley !

Il nous dit que le Chemin de fer ne se fera pas si M. Menier n'est pas nommé, et qu'en ne votant pas pour le Conseiller général du canton de Lagny nous sommes contraires aux intérêts de notre commune.

Eh bien ce qu'il dit est faux. Le chemin de fer de Meaux à Dammartin ne dépend pas plus de M. Menier que de M. Derveley. Il dépend du Conseil général de Seine-et-Marne qui hélas ne lui est pas favorable puisque notre Conseiller général a donné sa démission pour cela !

C'est donc des tas de mensonges et des tas de boniments qu'il débite là. Et il nous prend vraiment pour plus bêtes que nous sommes.

L'on veut nous faire croire aussi que le Gouvernement serait pour nous si nous votions pour M. Menier ; mais le correspondant de la *Petite Gazette* retarde. Il ne sait donc pas que les patriotes nationalistes ont triomphé contre le ministre protecteur des Juifs et que M. Méline va être remplacé par M. Cavaignac ami de M. Derveley.

Reproduisez cette lettre, je vous en supplie, mon cher monsieur, et vous aurez fait encore un acte de justice.

...

Nous nous bornerons à faire remarquer à notre contradicteur qu'il ne s'est pas donné la peine de lire notre article du 15 Mai, ou, ce qui serait moins excusable, qu'il en travestit intentionnellement le texte pour les besoins de la cause qu'il entend servir.

Loin d'être désagréablement surpris d'apprendre — ce que nous savions depuis quelque temps déjà, — que

notre Conseiller général, qui n'a pas jugé à propos de défendre le projet de chemin de fer de Meaux-Survilliers, devant l'assemblée départementale a donné sa démission, nous nous réjouissons à la pensée que le canton de Dammartin n'est pas tellement dépourvu d'hommes intelligents et dévoués qu'il ne s'en trouve un capable et bien déterminé à faire triompher, à bref délai, ce projet avec lequel les électeurs ont été périodiquement bernés depuis plus de vingt-cinq ans.

Démission de M. Moquet CONSEILLER GÉNÉRAL du Canton de Dammartin

On lit dans l'*Indépendant*:

M. Moquet, annonce d'Ethiopie, où il voyage, l'envoi au Préfet de Seine-et-Marne, de sa démission de Conseiller général du canton de Dammartin.

(Dans une longue circulaire qui sera publiée dans quelques jours), l'honorable Conseiller général explique à ses électeurs les motifs de sa démission.

Le conseil général de Seine-et-Marne aurait pris envers lui l'engagement formel d'exécuter la ligne de Meaux à Dammartin en même temps que les autres lignes du département.

M. Moquet pensait que c'était une des conditions essentielles de la réussite de la ligne.

« Vous savez, dit-il, à ses électeurs, combien il est difficile d'obtenir de la caisse des Travaux publics, les 20.000 francs de subvention que donne l'Etat par kilomètre, combien, quand cette caisse a été ouverte véritablement pour un département, il y a peu de chances qu'elle reste pour longtemps fermée pour le même département.

Aussi, l'honorable Conseiller général avait-il redouté toujours cette disjonction de la ligne de Meaux-Dammartin, des autres lignes du réseau départemental.

En apprenant que cette disjonction avait été votée, pendant son absence, malgré les promesses qui lui avaient été faites, M. Moquet a donné sa démission.

Il a voulu protester ainsi contre la nouvelle injustice dont était victime le malheureux canton de Dammartin.

Espérons cependant que tout n'est pas perdu. Mais ne nous laissons pas aller aux bruyants triomphes, suivis de tristes lendemains.

Que les électeurs se gardent des pessimistes, mais encore plus des médecins « Tant mieux » qui préparent les pires défaites en publiant tous les jours des victoires imaginaires!

Nous répondons à notre honorable confrère, que ce qui concerne la disjonction de la ligne Meaux-Dammartin, des autres lignes du réseau départemental, M. Moquet n'a pas lieu d'en être autrement surpris, puisqu'il n'a pas jugé à propos d'assister, au mois de Novembre dernier, à la séance du Conseil général au cours de laquelle devait être discutée cette intéressante question.

La présence du représentant du Canton de Dammartin était alors d'autant plus nécessaire qu'il savait qu'on était, en général, mal disposé dans l'assemblée départementale, en faveur du projet de ligne à voie étroite appelée à rattacher Dammartin au chef-lieu d'arrondissement.

Quant à l'allusion que fait notre confrère à l'égard du docteur Studer, nous nous permettons de lui faire remarquer que s'il considère comme la pire des défaites, la victoire que notre dévoué concitoyen a remportée dimanche dernier dans le canton de Dammartin, nous ne devons pas trop mal augurer de son projet de chemin de fer dont il considère d'ores et déjà la réalisation comme certaine.

BUREAU DE PLACEMENT

POUR LES DEUX SEXES

et pour tous métiers

S'adresser à M. BONNIN, 126 Grande-Rue.

A VENDRE — Prix modéré.

3 jeunes Béliers southdown

S'adresser à M. GATTE, chf. à Montigny-le-Vieux.

Directeur-Gérant E. LEMARIE